



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Dossier de presse

Nouveau cours « Vie et société » Avancement des travaux

4 février 2016

Nouveau cours « Vie et société »

Avancement des travaux

L'introduction d'un cours commun d'éducation aux valeurs est prévue dans le programme gouvernemental de la législature 2013-2018. Elle est consignée dans une convention entre l'État luxembourgeois et l'Église catholique, signée le 26 janvier 2015.

Le nouveau cours, intitulé « Vie et société », remplacera l'instruction religieuse et la formation morale et sociale à partir de la rentrée scolaire 2016-2017 à l'enseignement secondaire et à partir de la rentrée 2017-2018 à l'enseignement fondamental.

Un triple gage de qualité

Avec l'introduction du cours « Vie et société », l'Éducation nationale s'engage à

- 1. offrir à tous les jeunes un cours commun qui les aidera à construire leurs propres points de repères dans le respect de ceux des autres ;*
- 2. garantir à tous les enseignants et chargés du cours d'instruction religieuse une offre de reprise par l'État et à les accompagner dans leur choix ;*
- 3. mettre en place un dispositif de formations appropriées qui permettra à un plus grand nombre de personnes de se qualifier pour un poste dans le secteur de l'Éducation nationale.*

1. LE CONTEXTE : NEUTRALITÉ DE L'ÉCOLE ET DIVERSITÉ CROISSANTE DES ÉLÈVES

La diversité de notre population scolaire s'accroît, et avec elle la diversité des convictions religieuses et philosophiques dans nos classes. Il relève de la mission éducative de l'école d'offrir un espace de dialogue et d'entente sur « le commun » et les valeurs indispensables pour le vivre-ensemble et la cohésion sociale. Pour cette raison, le programme gouvernemental prévoit que tous les élèves soient réunis dans un même cours, fondé sur ces valeurs. En même temps, l'introduction du cours commun « Vie et société » répondra à l'obligation de neutralité confessionnelle et philosophique de l'école publique.

2. 3 OBJECTIFS-CLÉS, 6 DOMAINES THÉMATIQUES ET UNE APPROCHE MULTI-RÉFÉRENTIELLE

Le document-cadre pour le nouveau cours « Vie et société » en définit les trois objectifs fondamentaux :

1. Promouvoir une tolérance fondée sur la connaissance

Ouverture, respect et tolérance dans notre société multiculturelle : pour apprendre à connaître et à vivre les valeurs démocratiques, il faut comprendre la pluralité des modes et conceptions de vie, des cultures, des religions ainsi que des valeurs et convictions y véhiculées. Le cours « Vie et société » vise à développer des connaissances sur les traditions et rites, religieux comme non religieux, qui

marquent notre société moderne. Très souvent, c'est en effet l'ignorance des éléments de culture ou l'incapacité de décoder le langage figuré de textes ou de symboles qui mènent à des positions dogmatiques et radicales.

2. Apprendre par une pratique réflexive et critique

Le cours se fondera sur une approche innovante qui place l'élève au centre. Il prendra comme point de départ les questionnements, réflexions et expériences de l'élève par rapport à l'environnement dans lequel celui-ci évolue quotidiennement. Il amènera progressivement le jeune à confronter son vécu et sa quête de sens avec les grandes questions de l'humanité et de la société. L'élève apprendra à développer sa pensée réflexive, autonome et critique, pour devenir un citoyen autonome et responsable, acteur de sa propre vie.

3. Explorer les grandes questions de la vie et de la société

Le cours amènera progressivement les enfants et les jeunes à confronter leur vécu et leur quête de sens avec les grandes questions de l'humanité et de la société. En abordant les réponses qu'y donnent les différents courants philosophiques et éthiques tout comme les grandes traditions religieuses et culturelles, il proposera aux jeunes des pistes de réflexion pour construire leurs propres points de repères, dans le respect de ceux des autres et en exerçant leur esprit critique.

Six grands domaines thématiques autour du vivre-ensemble

Le programme-directeur du nouveau cours définit six grands domaines thématiques autour desquels s'articulera « Vie et société »: *Moi; Moi et les autres; Modes de vie, monde et société; L'être humain, la nature et la technique; Culture et communication; Grandes questions de la vie.*

Tous liés au vivre-ensemble, ces domaines thématiques formeront le fil rouge qui assurera continuité et cohérence à travers l'ensemble des classes de l'enseignement fondamental et secondaire. Pour chaque classe, les domaines thématiques sont déclinés en thèmes, adaptés à l'âge et au questionnement des élèves.

Une approche multi-référentielle

Le cours s'inscrira dans une approche multi-référentielle qui tiendra compte des grandes questions et pensées de l'humanité, des droits de l'homme, de savoirs issus des sciences et de la raison, ainsi que des cultures religieuses fondatrices de nos sociétés et de sociétés plus éloignées.

3. UN COURS ÉLABORÉ DANS LA CONCERTATION

Les travaux d'élaboration du nouveau cours ont débuté en 2014 et ont été planifiés en concertation avec toutes les parties intéressées : archevêché, Association luxembourgeoise des enseignants d'éducation religieuse et morale dans l'enseignement fondamental (ALERF), Association luxembourgeoise des professeurs d'éthiques, les commissions nationales des programmes respectivement de l'instruction religieuse et de la formation morale et sociale, « Fir de Choix ».

➤ 1^{er} semestre 2014

- mise en place d'un groupe de travail interministériel (État, Éducation, Fonction publique) ;
- concertation avec les partenaires concernés (voir ci-dessus) entre mai et juillet 2014 : analyse de concepts et de programmes en place dans d'autres pays (Québec, Suisse romande, canton de Zurich, Länder de Brandebourg et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie) par quatre groupes

de travail (respectivement pour l'instruction religieuse et la formation morale et sociale, à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire) ;

➤ 2^e semestre 2014

- avis des groupes de travail « instruction religieuse » et « formation morale et sociale » de l'enseignement secondaire ;
- avis du groupe de travail « instruction religieuse » de l'enseignement fondamental (pour la formation morale et sociale, un document de réflexion avait déjà été remis dans le cadre d'un projet antérieur) ;
- analyse des avis par le ministère, élaboration d'une synthèse ;

➤ 1^{er} semestre 2015

➤ **signature d'une [convention entre l'État luxembourgeois et les communautés religieuses \(26 janvier 2015\)](#) qui entérine le principe de l'introduction du nouveau cours. Elle acte également l'accord du gouvernement et de l'archevêché pour la reprise des enseignants d'instruction religieuse et des chargés de cours de religion actuels aux conditions y spécifiées.**

- échange avec les syndicats SEW/OGBL et SNE ;
- échange avec les associations Allianz vun Humanisten, Atheisten an Agnostiker Lëtzebuerg (AHA), Association luxembourgeoise des professeurs d'éthique (ALPE), Fédération générale des instituteurs luxembourgeois (FGIL), Liberté de conscience (Libco), Libre pensée luxembourgeoise (LPL), Ligue luxembourgeoise de l'enseignement (LLE) ;
- séance d'information à l'attention des enseignants et chargés du cours d'instruction religieuse de l'école fondamentale sur les possibilités de reconversion ;
- échange avec l'initiative « Fir de Choix »

➤ **publication du [document-cadre \(mars 2015\)](#) qui décrit le contexte, les objectifs politiques, les grandes orientations et les principes fondamentaux du nouveau cours ;**

- élaboration d'un programme-directeur par le groupe de travail « Vie et société », formé d'enseignants (enseignement fondamental et lycée) des cours d'instruction religieuse et des cours de formation morale et sociale ;
- élaboration d'une liste de domaines thématiques autour desquels s'articulera le cours ;

➤ 2^e semestre 2015

- **publication du [programme-directeur \(Rahmenlehrplan\) \(novembre 2015\)](#) qui décrit le contexte, les objectifs politiques, les grandes orientations et les principes fondamentaux du nouveau cours, ainsi que les domaines thématiques autour desquels s'articulera le cours ;**

- adaptation et finalisation du concept pédagogique suite aux avis des experts ;
- déclinaison des domaines thématiques pour chaque année d'études ;
- prise de position de l'Association du personnel de la réserve de suppléants (APRS) et du FNCTTFEL Landesverband par rapport au programme-directeur (08.12.2015) ;

➤ 1^{er} semestre 2016

- entrevue avec les responsables des établissements d'enseignement catholiques du Luxembourg ;
- entrevue avec le vicaire général de l'archevêché de Luxembourg ;
- entrevue avec les représentants de l'ALERF ;
- avis du Conseil des cultes conventionnés concernant le programme-directeur du cours « Vie et société » (26.01.2016) ;

- proposition d'un concept pour une éducation au vivre-ensemble, à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme par le Cercle de coopération des associations laïques (CCAL) (02.02.2016) ;
- élaboration d'un projet de loi portant introduction du cours « Vie et société » dans l'enseignement secondaire et secondaire technique ;
- **élaboration de supports didactiques (*Lehrerhandreichungen*) (voir page 7) qui guideront l'enseignant dans la préparation du cours. Ils expliciteront, pour chaque domaine thématique les compétences visées, l'approche référentielle, les méthodes didactiques, les sources de documentation, ... ;**
- élaboration de formations pour les futurs enseignants du cours « Vie et société » ;
- élaboration d'un dispositif de recueil de données empiriques sur la mise en œuvre du cours.

4. L'INTRODUCTION DU NOUVEAU COURS

Le cours « Vie et société » sera introduit à la rentrée scolaire 2016-2017 à l'enseignement secondaire et secondaire technique. L'introduction à l'enseignement fondamental est prévue pour la rentrée 2017-2018, dans l'attente que soit élaborée une autre loi qui règlera la reprise par l'État du personnel dispensant actuellement le cours d'instruction religieuse dans les écoles fondamentales.

5. LE PERSONNEL

Le ministère met en place un dispositif qui garantira à la fois

- une offre de reprise par l'État pour tous les enseignants et chargés du cours d'instruction religieuse ;
- des formations préparant les enseignants à assurer le nouveau cours « Vie et société » ;
- un dispositif de formations qui permettra à un plus grand nombre de personnes de se qualifier pour un poste dans le secteur de l'Éducation nationale.

Enseignement secondaire et secondaire technique

- Les enseignants qui dispensent actuellement les cours d'instruction religieuse et les cours de formation morale et sociale font déjà partie du personnel de l'Éducation nationale. Ils pourront à l'avenir dispenser le cours « Vie et société » moyennant une formation d'initiation qui porte sur les objectifs, les contenus et les principes méthodologiques et didactiques du nouveau cours.

La formation d'initiation sera organisée par l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) à partir de juin 2016. Elle portera sur seize heures. L'IFEN offrira également des formations continues en relation avec le cours « Vie et société ».

- Les nouveaux enseignants recrutés pour la branche « Vie et société » devront être détenteurs d'un grade de bachelor et/ou de master en lien avec la branche : philosophie, sciences politiques, théologie, sciences sociales, anthropologie, ...

Enseignement fondamental

Conformément à la convention entre l'État luxembourgeois et l'Église catholique, l'introduction du cours « Vie et société » s'accompagnera d'un dispositif de reprise du personnel assurant actuellement les cours d'instruction religieuse dans les écoles fondamentales (employés de

l'archevêché). Dans le respect du principe *pacta sunt servanda*, le gouvernement s'est engagé à proposer à tous les titulaires de ce cours une réaffectation dans le domaine de l'Éducation nationale.

Ces derniers mois, le ministère a examiné les dossiers de 180 personnes concernées. Celles-ci seront reçues à partir de février 2016 au Service du personnel du ministère afin d'étudier les pistes professionnelles pour chacune d'elles.

Deux types principaux de situation se dégagent :

- Les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (1^{re}/13^e (niveau de qualification minimal requis pour intervenir à l'enseignement fondamental) auront la possibilité de poursuivre une formation en cours d'emploi de 120 heures à l'IFEN afin d'accéder à la réserve de suppléants ou d'être affectés à un bureau régional.
- Ils pourront par après s'inscrire à une formation en cours d'emploi à l'Université du Luxembourg pour obtenir un bachelors en sciences de l'éducation et accéder à la fonction d'instituteur, moyennant les conditions usuelles (concours et stage).
L'accès à cette formation sera ouvert à tous les membres de la réserve de suppléants.
- Les titulaires d'un certificat de réussite d'une classe de 3^e /11^e se verront proposer une formation à l'IFEN en vue d'un poste dans la carrière correspondante à l'Éducation différenciée, dans un lycée ou dans une structure de l'Enfance et la Jeunesse (Service national de la jeunesse, Maisons d'enfants de l'État, etc.).

Aux enseignants désireux de continuer leur engagement au sein de l'Église catholique, l'archevêché offrira la possibilité de maintenir leur statut contractuel au service du culte, pour assurer un enseignement religieux en dehors des horaires scolaires. L'État financera 40 unités ETP (équivalent temps plein). Ce cadre non renouvelable viendra à terme avec le départ à la retraite des enseignants en question.

Lehrer-Handreichung – Vorlage (ES-EST)

Lernfeld	Klasse/Jahrgang
1. Thema des Unterrichts	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Allgemeine Hinweise zum Thema bzw. kurze Erläuterung der Thematik</i> 	
2. Lernziele (Zu betrachtende Aspekte des Themas)	
<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>ggf. Ziele der Unterrichtseinheit:</i> 2. <i>Stundenziele /Teilziele:</i> 	
3. Kompetenzen - Angestrebte transversale und fachgebundene Kompetenzen	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Anvisierte Kompetenzen, vorzugsweise mit Hinweisen wie diese im Unterricht erreicht werden sollen</i> 	
4. Bezugswissenschaften - Denkbare Betrachtungsweisen	
<p>(philosophisch, soziologisch, soziokulturell, politisch, ethisch, historisch usw.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>kurze Erläuterung der verwendeten Bezugsdisziplin/en und der sich hieraus ergebenden Betrachtungsweisen</i> 	
5. Unterrichtsverlauf (Vorschläge zur Umsetzung im Unterricht)	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Unterrichtsbeispiele</i> 	
6. Didaktisch-methodische Hinweise	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>-angewandte Didaktik (Bsp. Didaktische Perspektiven)</i> - <i>-angewandte Methodik (Bsp. Lehrer-Schülergespräch, Placemat-Methode)</i> 	
7. Verwendete Lehrmittel, Quellenangaben, Medien, Textnachweise	
8. Zusatzmaterial (falls vorhanden)	
9. ggf. Leistungsüberprüfung (Prüfungsvorschläge, Bewertungskriterien)	